

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
1 – 2026 / N°2**

**SEANCE du 26 FEVRIER 2026**

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0  
Date de la convocation : 17/02/2026

**L’an deux mil vingt- six et le vingt- six février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, BROCHIER Nicolas, REBOUL Gregory, MINDER Pascale, DESPEYSSE Jocelyne, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne.

**Absents excusés :** VIAL Anne- Claire donne pouvoir à Hervé ANDEOL,  
LAMBERT Daniel donne pouvoir à Nicolas BROCHIER,  
ULIN Nicolas donne pouvoir à Grégory REBOUL

**Objet : Participation à la protection sociale complémentaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;  
Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,  
Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
Vu la délibération du 5 novembre 2012 attribuant une participation mensuelle (50% depuis 2008) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de *labellisation*, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par les agents de la commune,  
Vu la délibération du 28/10/2019 acceptant l’adhésion à la convention de participation garanties prévoyance signée avec IPSEC du groupe Malakoff-Médéric-Humanis à la suite du marché lancé par le CDG26.

**LE CONSEIL MUNICIPAL à l’unanimité et après en avoir délibéré :**

A l’unanimité et après en avoir délibéré :

- **Décide** de verser une participation mensuelle à tout agent de la commune ayant adhéré au contrat de prévoyance complémentaire, soit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 :

Alexandra BONNET, Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe :

24 €

Lucie DA SILVA SANTOS, Adjoint administratif principal 1 <sup>ème</sup> classe :	22 €
Stéphane FALLAY, Adjoint technique :	18 €
Laetitia GRUNDIG, Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe :	27 €
Joan LEMITRE, Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe :	23 €
Christel MARTIN, Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe :	17 €
Johanna MAZET, Adjoint technique :	19 €
Christine POULET, Adjoint technique principal de 1 <sup>ème</sup> classe :	22 €
Angélique SALABELLE, Adjoint technique :	20 €
Caroline TACK, ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe :	15 €

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 27.02.2026

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 02.03.2026  
Et de la réception en Préfecture le 02.03.2026

Le Maire